

Une voix: Les choses se déroulent davantage dans l'ordre dans les brasseries.

M. Crosbie: Lorsqu'on regarde les banquettes d'en face, la réponse saute aux yeux; nous sommes bien dans une brasserie.

Des voix: Oh, oh.

M. le Président: Le ministre pourrait peut-être répondre à la question.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je pourrais vous donner une liste d'entreprises qui prennent de l'expansion. Par exemple, la société Polysar Rubber dépense 120 millions de dollars à Sarnia, pas très loin de la circonscription du député. Au cours des trois prochaines années, elle modernisera son usine pour mieux se conformer aux normes environnementales.

La société B.F. Goodrich du Canada agrandit son usine de polychlorure de vinyle de Niagara Falls. Cela marque le début d'un énorme projet d'expansion qui permettra à la société de doubler sa capacité de production au coût de 75 millions de dollars. Je pourrais poursuivre ainsi.

Une voix: Très juste!

Des voix: Bravo!

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, aucune compassion, aucune équité. On se fiche éperdument des Canadiens.

Dans ma circonscription, la politique conservatrice a frappé d'un seul coup, en une semaine, 600 emplois. Il y a eu neuf pertes d'emplois à la société Heinz, 20 à la société Peterson. On a également supprimé 95 emplois à la Olmsteads et on va en supprimer 120 autres le 7 décembre. Il y a eu également 60 pertes d'emplois à la Hunt Wesson, 87 à la société Nabisco et 40 à la société Allegretti.

Quand le projet utile en question va-t-il être présenté? Au lieu de dire des inepties, au lieu de nous rabrouer, pourquoi ne soumettez-vous pas une politique vraiment utile?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les interventions théâtrales du député ne prouvent rien.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: À Cambridge, en Ontario, par exemple, la première série de compacteurs d'ordures à usage domestique est sortie de l'usine Inglis le 19 septembre. Je prétends que le député devrait faire attention s'il ne veut pas être passé au compacteur avec le reste des ordures.

Questions orales

LA CONSTITUTION

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice, en sa qualité de procureur général du Canada.

Elle a fait connaître son intention d'en appeler, dans l'affaire Elizabeth Weir, leader du NPD au Nouveau-Brunswick, contre le procureur général du Canada, du jugement la Cour du banc de la reine du Nouveau-Brunswick qui a ordonné la création d'un autre siège à la Chambre des communes pour représenter le Nouveau-Brunswick. La ministre sait qu'il faudra attendre longtemps pour que la cause soit entendue par la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick et qu'en vertu de la Loi sur la Cour suprême, avec son consentement et celui des parties, il est possible de s'adresser directement à la Cour suprême du Canada.

Puisque j'ai ici une lettre des avocats qui, au nom d'Elizabeth Weir, ont accepté de s'adresser directement à la Cour suprême du Canada, la ministre acceptera-t-elle maintenant, dans l'intérêt de la justice et de l'équité ainsi que dans le but de clarifier cette affaire, de porter la cause directement devant la Cour suprême du Canada?

Des voix: Bravo!

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je m'engage à accorder une grande attention à cette cause et à toute cette affaire et à prendre la meilleure décision possible.

D'autres litiges ayant trait à la nomination des sénateurs sont actuellement devant les tribunaux. On ignore quand la Cour suprême du Canada pourra entendre cette cause et si, en fait, la ligne de conduite proposée par le député sera la plus rapide pour présenter au tribunal tous les éléments et toutes les questions d'importance. J'étudie néanmoins la question avec soin et j'annoncerai mon plan d'action aussitôt que possible.

Des voix: Bravo!

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Je remercie la ministre et je peux lui dire que j'ai vérifié le rôle des causes à la Cour suprême et qu'il est libre. Il est libre maintenant. Elle peut en tenir compte.

La ministre serait-elle d'accord pour dire que si un tribunal supérieur maintient la décision du juge de première instance au Nouveau-Brunswick, cela sèmera un doute sur toutes les lois adoptées par la Chambre depuis la nomination des sénateurs de la TPS? La ministre examinera-t-elle cette question et donnera-t-elle sa parole que, avant l'examen de la cause de la C.-B., le 17 décembre, et avant l'appel de la cause de l'Ontario, elle s'occupera de ces trois causes et elle acceptera, tout